

jour dans deux ou trois paroisses, en plein air ou dans une salle surchauffée: et il y aurait peut-être encore plus d'inconvénients à garder, à la poursuite d'un siège de député, les dons naturels de la femme qui servent si souvent dans la famille à maintenir la paix et la concorde. Sa douceur, son dévouement, son sourire perdraient à se prodiguer à la masse de ses électeurs et ne serviraient peut-être qu'à faire des jaloux: elle n'est pas faite pour l'atmosphère de la vie publique.

Nous pourrions placer cette causerie sous l'égide de sainte Catherine dont c'était la fête dernièrement et qui n'est pas seulement la patronne des célibataires, mais une féministe de la première heure. Elle n'est pas la première venue, cette Catherine d'Alexandrie, fille de rois, qui à dix-huit ans (au vingtième siècle nous ne voterons qu'à vingt et un ans) confondait et convertissait des philosophes par ses réponses pleines de sagesse. Elle n'était pas non plus une dédaignée, puisqu'elle refusait, au péril de sa vie, le périlleux honneur de s'asseoir sur un trône. Il n'est pas généreux de laisser le soin de son culte au nombre toujours décroissant de vieilles filles revêches et acariâtres. Faisons plutôt de sainte Catherine la patronne de la femme moderne, avec ses ambitions nouvelles et ses problèmes inconnus au Ve siècle.

On prétend que nous, les canadiennes-françaises de la province et de la ville de Québec, nous sommes plus arriérées que les autres; comme on nous connaît mal! Il se peut que nous ayons vécu dans un autre milieu et que nous comprenions moins la nécessité de certains mouvements. Ayant été plus protégées, plus abritées, nous avons senti moins tôt le besoin de nous organiser; mais nous évoluons.

En 1905, nous nous rappelons que nous avons répondu à une suggestion de madame Donat Brodeur, publiée dans le Soleil et demandant qu'on nous donne des cours de droit et que le manuel de droit usuel de madame Gérin-Lajoie soit adopté dans nos écoles, en demandant qu'on nous donne plutôt des conférences sur l'hygiène et la médecine afin de devenir des gardes-malades modèles dans nos familles. Nous savons d'ailleurs que nous étions alors l'interprète de l'opinion féminine québécoise.

Nous avons raison de réclamer ces cours de médecine pratique que nous avons eus plus tard, en 1914, neuf ans après cette controverse, des cours d'ambulancières qui furent bien suivis et qui répandirent dans notre population les notions des premiers secours aux blessés et le soin des malades dans la famille. Des brigades de ces ambulancières firent du service pendant la guerre dans les hôpitaux pour les soldats convalescents, et un bon nombre devinrent infirmières volontaires pendant les deux épidémies de grippe qui décimèrent notre population.

Nous avons tort en ce qui regarde les conférences de droit, et lorsque la mort de nos parents nous fit chef de famille et administratrice de biens fort modestes, nous comprîmes que les femmes doivent avoir des aperçus de droit usuel et que leur ignorance, en certains cas, est la cause de malheurs qui pourraient être évités.